

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 juillet 2023

Délibération n°2023/220

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 40 Votants : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 17 juillet à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 11 juillet 2023

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU	Mr DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kéan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARAD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mr CORRADINI Louis – Mme CHOUCHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles – Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr BONNETON Gilles pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr VIALLATTE Régis pouvoir à Mr LHERMET Claude - Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARDE Axel - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mme DUGUA Isabelle pouvoir à Mr PAVONI Jean-François - Mme BONNET Josette pouvoir à Mr PEY René – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr MERLIN Olivier - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr CORRADINI Louis - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mr GENTY Philippe - Mr MOUCHIROUD Robert pouvoir à Mme CLARET Nelly - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mme GIRAUD Dominique -

EXCUSES : Mr MONTEYREMARDE Christian – Mr FLAMMANT Yann – Mr BERHAULT Yann – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mr ILTIS Laurent - Mr MERCIER Serge – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis - Mr BECT Gérard – Mme LIBERO Marie-France – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



OBJET : Affaires sociales : subventions aux associations – association Prévenir

L'association PREVENIR a pour objet de prévenir les inadaptations sociales et la marginalisation, faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

Dans ce cadre, elle intervient sur deux champs d'actions :

- La protection de l'enfance : mission de prévention spécialisée non financée par EBER (présence de 3 éducateurs spécialisés basés au Péage de Roussillon et d'un responsable de service à mi-temps)
- Des actions éducatives, sociales et économiques en direction des jeunes accompagnés

L'association intervient sur le territoire de l'Isère Rhodanienne qui regroupe Vienne Condrieu Agglomération et EBER. Elle intervient en priorité sur les quartiers en Politique de la Ville.

Partenariat avec EBER

EBER contribue au financement des actions développées hors champ de la prévention spécialisée. Une convention de partenariat est établie annuellement pour donner un cadre aux actions déployées sur le territoire, principalement les chantiers éducatifs, à destination des publics scolaires durant les périodes de vacances mais également à destination de jeunes non diplômés en amont de l'insertion professionnelle pour acquérir les codes sociaux et professionnels.

- Les chantiers éducatifs :
 - Permanents : encadrés par l'équipe technique du pôle technique de l'association
 - D'équipe : encadrés par les équipes éducatives
- Les activités d'intérêt collectif et solidaire

Il s'agit de projets menés en partenariat avec des structures associatives et qui ne nécessitent pas de technicité particulière. Les activités sont encadrées par des éducateurs et par les bénévoles des associations.

Soutien financier EBER

En 2022, EBER a apporté son soutien à l'association à hauteur de 23 000 €.

➔ **Pour l'année 2023, 23 000 € sont sollicités**

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant la demande de l'association Prévenir pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de son activité,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité de ses membres,**

APPROUVE la convention annuelle de partenariat et financement 2023 liant Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes et l'association PREVENIR, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération et autorise sa signature par Madame la Présidente de la Communauté de communes,

DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 23 000,00 € à l'association Prévenir,

DIT que la subvention sera financée par les crédits inscrits au compte 6574 du BP 2023,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD